

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAUNEUF

DELIBERATION n°23/2016

OBJET : ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION AM N°4

Conseillers en exercice : 23

Présents : 18

Excusés : 5

Pouvoirs : 4

Votants : 22

SÉANCE DU 31 MARS 2016

L'an deux mille seize, le jeudi trente et un mars, à vingt heures, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le 24 mars 2016, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel DELMOTTE, Maire.

PRESENTS : Mesdames, Messieurs, Emile BEZZONE, Christian GORACCI, Martine LIPUMA, Pierre BRANCATO, Sylvie DAVILLER, Adjoints,
Mesdames, Messieurs : Jean-Marie BELLONE, Hélène GARDET, Jean-Pierre MAURIN, Colette ZALMA, Christine VAUTRIN, Olivia LEVINGSTON, Virginie CHABERT, Eric ROMAN, Grégory MARCUCCI, Aline ZANI, Jean-François PIOVESANA, Théodore PAPPALO, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Laurence MARGAILLAN qui a donné pouvoir à Christian GORACCI, Claudine NAVARRO qui a donné pouvoir à Jean-Marie BELLONE, Christian FARALDI, Jean-Louis MILLO qui a donné pouvoir à Aline ZANI, Annie BARBIER qui a donné pouvoir à Jean-François PIOVESANA.

SECRETAIRE DE SEANCE : Grégory MARCUCCI

Monsieur le Maire indique que la Commune a échangé avec le Marquis Du Rouret, pour lui manifester son souhait d'acquérir la parcelle AM n°4 d'une contenance de 06a 77ca, dont il est propriétaire.

Il s'agit d'un terrain en herbe, plat, jouxtant les cours des écoles maternelle et élémentaire.

Cet espace présente un intérêt certain pour la Commune car il permettra d'agrandir les cours d'école devenues trop exiguës en raison de l'augmentation du nombre d'élèves.

Le Marquis Du Rouret a proposé de céder cette parcelle à l'euro symbolique dans l'intérêt communal, à la seule condition que la Commune réalise une clôture occultante et végétalisée, tout le long de la limite séparative entre la parcelle AM n°4, et la parcelle AM n°5.

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire, entendu et après en avoir délibéré :

DECIDE l'acquisition de la parcelle cadastrée section AM n°4,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes notariés et notamment l'acte de vente correspondant à cette cession.

Adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Emmanuel DELMOTTE

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été
Effectuées le
Et la délibération expédiée à la
Sous-préfecture le